

Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
15 septembre 2025 à 18 h 45

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 15 septembre 2025, à 18 h 45**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1	Stéphane Drouin, conseiller #2
Johanne Larocque, siège #3	Maryse Cloutier, siège #4
François Gauthier, siège #5	Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la mairesse a convoqué une séance extraordinaire en présenteielle à tous les membres du conseil. Les membres du conseil acceptent la convocation.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

1. Ouverture de la séance

250915-01

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18h53;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

250915-02

O R D R E D U J O U R

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement
4. Résolution
 - 4.1 Embauche d'un contremaître de voirie
5. Période de questions
6. Levée de la séance

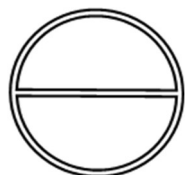
Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé;

QU'il y ait dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Règlement



4. Résolutions

4.1 Embauche d'un contremaître de voirie

250915-03

Il est proposé par madame Maryse Cloutier

QUE monsieur Alain Gagnon soit et est embauché au titre de contremaître de voirie pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, et ce, en date du 5 octobre 2025, incluant une probation de six (6) mois. Après ladite période de probation selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et la mairesse à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adopté à la majorité des conseillers présents

5. Période de questions

Il y a eu aucune question

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

6. Levée de l'assemblée

250915-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière